Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 048-214801748-20260321-2026_01-AR

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL LE FROID
Séance du 21 Mars 2026

Membres en exercice : 11
Présents : 11
Adoption : 11 voix
Date de convocation : 16 mars 2026
et d'affichage : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, et le- Vingt et un mars à dix heures le Conseil Municipal de Saint Paul le Froid, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la convocation de **Monsieur Christian PASCON**.

Présents : MOULIN David, PASCON Christian, AMBERT Sonia, RAMADIER Jean Marie, CHARRIER Robert, CHALIER Isabelle, COUVE Pascal, IZING Chloé, LOMBARD Chloé, COSTE Nicolas

Excusé : BONNEFOY Léa (pouvoir à Monsieur COSTE Nicolas)

****

2026_21_03_08

Objet de la délibération : Arrêté du maire pour la délégation de signature de l'Adjoint.

Le maire de la commune de SAINT PAUL LE FROID

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Vu l'élection des adjoints en date du 21 Mars 2026

Arrête :

Art. 1er. – M. MOULIN David, 1er Adjoint a délégation de signature en cas d'absence, ou d'empêchement du Maire.

Art. 2. - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à M. le préfet.

Fait à Saint Paul Le Froid ..., le 21 Mars 2026

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE ST PAUL LE FROID (Lozère)

Christian PASCON, Maire